



Communiqué de Presse

Paris, le 27 Septembre 2019

**En France, le délai moyen d'accès à l'IVG est de 7 jours :
Agnès Buzyn est déterminée à réduire l'hétérogénéité des situations territoriales et
annonce des mesures pour conforter un accès rapide à l'IVG partout en France**

Les résultats de l'enquête commandée par Agnès Buzyn aux Agences régionales de santé montrent un délai moyen de 7 jours entre le premier contact établi avec un professionnel de santé (en cabinet de ville ou à l'hôpital) et la réalisation de l'avortement. Ces résultats s'accompagnent néanmoins d'une hétérogénéité de situations qui a conduit la ministre à mettre en œuvre de nouvelles mesures pour conforter l'égalité d'accès à l'IVG sur tout le territoire. Ces mesures s'articulent autour de la formation des professionnels, de l'information des femmes et de plans d'actions ciblés sur les zones en difficulté.

Commandée par la ministre afin d'identifier les difficultés d'accès à l'IVG, cette étude qualitative et territoriale souligne que, s'il n'y a pas de « zones blanches » en termes d'accès à l'IVG, il existe des territoires en tension dans la majorité des régions, soit du fait de la démographie des professionnels, soit durant les périodes estivales. L'étude révèle par ailleurs l'implication croissante des professionnels libéraux permettant un accès à l'IVG en proximité.

A la lumière de ces enseignements, Agnès Buzyn annonce des premières mesures concrètes :

- L'inscription de l'IVG comme action prioritaire de la formation continue des médecins et des sages-femmes ;
- La mise en place d'un annuaire exhaustif de l'offre de l'IVG, dans chaque région et actualisé pour prendre en compte la saisonnalité ;
- La mise en œuvre par les ARS et de façon systématique des plans d'actions ciblés, lorsque des territoires sont repérés comme en tension, en lien étroit avec les usagers, les professionnels et les associations ;
- Le renforcement de l'offre en matière d'IVG : des IVG instrumentales pourront être réalisées en centres de santé dès le premier trimestre 2020 ;
- L'intégration de l'accès à l'IVG comme critère d'évaluation des hôpitaux, dans les contrats d'objectifs liants aux ARS.

Agnès Buzyn a tenu à rappeler : « *Je suis et resterai toujours attentive à l'accès à l'IVG. C'est un droit fondamental. Les femmes doivent pouvoir être accueillies et suivies dans les conditions de sérénité et de sécurité dont elles ont besoin. J'y veillerai.* »

Afin de faire le point sur les conditions d'accès à l'IVG et de formuler de nouvelles propositions, un rapport global relatif à l'accès à l'IVG sera remis au Parlement fin janvier 2020.

Contact presse

sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr